

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 27/08/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11 Présents : 9 Votants : 11

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Marie BOURGAIN, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

Absents : Claude MAMOU et Isabelle COMTE

Pouvoirs : Claude MAMOU a donné pouvoir à Guy DERBOIS et Isabelle COMTE a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC.

Secrétaire de séance : Pascale MEYER

N°21/2021 – Candidature de la commune du Hézo à l'appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité, la commune du Hézo souhaite porter un projet de recensement et de protection de la biodiversité locale, par la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Considérant que sa réalisation sur 3 ans, à compter de 2021, sera coordonnée par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, dans une logique de mutualisation des moyens d'expertises et d'animations.

Considérant que l'ABC est un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus. Il est aussi l'occasion de réunir, d'informer, de partager des connaissances, et d'impliquer la population sur les enjeux de biodiversité.

Considérant que le plan de financement pour un montant total de 4 000 € proposé par le PNR est de : 1 000 € en 2021, de 2 000 € en 2022 et 1 000 € en 2023.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 11 voix pour :

- D'approuver la candidature de la commune du Hézo à l'appel à projets à manifestations d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité.
- D'approuver le plan de financement proposé par le PNR à hauteur de 4 000 € sur 3 ans.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

